

Numéros utiles

Accueil Mairie

Horaires d'ouverture

du lundi au mercredi

de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

le jeudi

de 14h00 à 18h00
fermé au public le matin

le vendredi

de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

TEL : 04 66 32 82 10

FAX : 04 66 32 89 99

Mail :

mairie.banassac-canilhac@orange.fr

Site internet :

www.Banassac-canilhac.fr

facebook

Mairie de Banassac-Canilhac, Lozère

Déchèteries

Baraque de Trémolet:

Du lundi au Samedi De 10h00
à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Tel : 04 66 48 14 06

St Germain du Teil :

Le mercredi De 14h00 à
16h00

Le samedi De 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h00

Tel : 04 66 31 41 23

Gendarmerie : 04 66 32 80 04

Samu : 15

Pompier : 18

N° urgence Européen : 112

DEMOGRAPHIE 2022

5 Naissances :

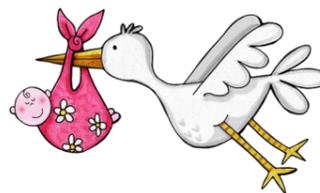
Victoria

Jean

Mia

Billie

Albane



2 Mariages :

Laurent PORTEFAIX et Isabelle LAVAU,
domiciliés à Banassac

Jonhny CARPENTIER et Laure REGNIEZ,
domiciliés à Canilhac



14 Décès :

Gabrielle LACAS, Le Ferréol

Maurice MONTES, Le Ballistre - Banassac

François MONESTIER-BRUNEL, Le Mas Requiran

Basile VIBY, La Brasserie - Banassac

Marie ALDEBERT, Banassac

Christiane ALDEBERT, Banassac

Yvette JEGOU, Banassac

Jeanne RIVIERE, Banassac

André MALZAC, La Mothe - Banassac

Marie PORTANIER, Banassac

Marie-Louise FAGES, Banassac

Thérèse ANTOINE, Banassac

Elie PONS, L'Habitarelle - Banassac

Odette FIELBAL, Banassac



Bulletin Municipal n°22

Commune de Banassac-Canilhac



L'édito du maire	2	Ecole et périscolaire	7
Patrimoine	3	Infos - vie pratique	8 9
Vie communale	4	Démographie 2022	10
Travaux et projets	5 6		

Une pensée...

" En faisant scintiller notre lumière, nous offrons aux autres la possibilité d'en faire autant. "

Nelson MANDELA (1918 - 2013) Ancien président de l'Afrique du Sud
Prix Nobel de la Paix

JANVIER

Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page
par la Commission Communication-Tourisme.

Directeur de publication : David RODRIGUES

Impression : Mairie de Banassac-Canilhac - Photos : Fonds Mairie



CANILHAC

BANASSAC

Chères Banassacoises et Canilhacoises,

Chers Banassacois et Canilhacois,



Comme chaque année à la même époque j'ai un réel plaisir de vous retrouver à travers ce bulletin municipal, et en particulier celui qui marque le début d'une nouvelle année.

Je profite donc de cet éditorial pour vous présenter, en mon nom et au nom de tout le Conseil Municipal, mes meilleurs vœux de santé et une heureuse année 2023, empreinte de joies familiales, de convivialité retrouvée et beaucoup d'instant de bonheurs partagés en ayant une pensée particulière pour les familles qui ont perdu un être cher, un ami, un parent durant l'année 2022.

Pour commencer, je remercie chaleureusement celles et ceux qui travaillent à mes côtés au service de notre commune : les adjoints et les conseillers municipaux toujours présents et sur lesquels je sais pouvoir compter, merci aussi aux membres de la Commission Action Sociale, qui apportent aide et réconfort auprès des personnes les plus vulnérables.

Mes remerciements s'adressent aussi à l'ensemble du personnel communal, administratif, technique et des agents qui travaillent à l'école, un grand merci personnellement à chacun d'entre vous pour votre conscience professionnelle. Mais la liste ne serait pas complète si je n'associais pas l'équipe enseignante avec qui nous travaillons en étroite collaboration en faveur de l'éducation de nos enfants.

J'adresse tous mes vœux de réussite et de prospérité aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises qui investissent et créent de l'emploi au sein de notre commune, merci à tous les acteurs économiques et touristiques qui jouent un rôle essentiel au développement de Banassac-Canilhac.

Ce sont maintenant des félicitations et des encouragements que je vais adresser à une autre catégorie d'acteurs de notre vie sociale que sont les bénévoles de nos associations et des comités des fêtes et d'animation, ils s'impliquent sans relâche avec énergie et enthousiasme tout au long de l'année.

Avant de conclure, Je profite de ces quelques lignes en souhaitant la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont eu la bonne idée de choisir notre belle commune.

Certains d'entre vous se sont installés à Banassac-Canilhac pour y vivre des jours heureux dans le cadre d'une retraite bien méritée, d'autres pour des raisons professionnelles, d'autres encore dans le cadre d'un rapprochement familial. Vous arrivez parfois de communes voisines, mais aussi d'autres régions, ou encore d'autres pays...

Dans tous les cas, nous avons aujourd'hui un point commun, celui de vivre à Banassac-Canilhac !

Aussi, au nom du Conseil Municipal, je veux souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous la bienvenue.

Jacques Brel disait :

« Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences. Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants »

Ce sont ces quelques mots d'espoir que j'adresse à chacune et à chacun d'entre vous. Bonne et heureuse année 2023 à toutes et à tous.

Le Conseil Municipal sera heureux de vous retrouver à l'occasion des vœux du Maire qui se dérouleront le 22 janvier à 11h à la salle Jean Gazagne de Banassac

Le Maire,

David Rodrigues

INFOS - VIE PRATIQUE

CHIENS ET CHATS !



Nous avons récemment été alertés par le nombre important de chats errants.

Nous voulons rappeler à la population que depuis le 1^{er} janvier 2022, la nouvelle loi contre la maltraitance animale impose que tous les chats et chiens doivent désormais être identifiés.

Tout contrevenant s'expose à une **contravention de 4^{ème} classe** (135 €).

De plus **l'article 120 du règlement Sanitaire Départemental interdit le nourrissage des chats errants** sur la voie publique,

y compris dans les parties communes d'immeuble, les voies privées et les cours.

Le nombre trop important de ces animaux à l'état d'errance provoque des nuisances d'une part sur la faune sauvage mais également cause des désagréments auprès de la population.

Afin de mettre un terme à la prolifération de chats errants, la commune demande à tous les propriétaires de chats de procéder à leur identification ainsi qu'à leur stérilisation.

En cas d'accroissement trop important, la Commune pourra être amenée, en partenariat avec des associations de protection des animaux, à procéder à des prélèvements de chats.



D'autre part, il est rappelé aux propriétaires de chien de catégorie 1 (chiens d'attaque) et 2 (chiens de garde et de défense) qu'ils doivent, en plus d'être tenus en laisse et muselés :

- posséder une attestation d'aptitude délivrée par un formateur agréé (voir la liste auprès de la DDCSPP du département.

- faire réaliser une évaluation comportementale par un vétérinaire

- posséder les documents justificatifs de l'identification du chien

(vaccination, stérilisation (pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance RC du détenteur.

Sans permis de détention le propriétaire de l'animal risque 3 mois d'emprisonnement et 3750 € d'amende ainsi qu'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Pour plus de détail :
<https://agriculture.gouv.fr/les-chiens-de-categorie-1-et-2-dits-chiens-dangereux>

VALORISATION DES DECHETS VERTS

LES CASTORS DU LOT (association loi 1901)

valorisent nos déchets verts

L'association du même nom dont le siège social est situé sur St Pierre de Nogaret vous propose de fabriquer vos propres pellets de bois. Comment ? Sur rdv, venez déposer

vos déchets verts (coupes d'arbres, d'arbustes...), un accompagnement vous sera proposé pour transformer vos déchets en énergie de chauffage.

Vous n'avez pas besoin de pellets ? Venez tout de même déposer vos déchets verts, l'association se

chargera de les transformer et de les mettre à disposition pour ceux qui utilisent ce mode de chauffage.

Pour qui ? Tous les résidents de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn et Pays de Chanac.

Pour tout renseignement s'adresser à Estelle 07 68 74 78 46

COMMISSION ACTION SOCIALE

En cette nouvelle année, la Commission Action Sociale chouchoute ses aînés de 70 ans et plus.

Les personnes remplissant les conditions habituelles ont pu choisir entre repas au restaurant qui aura lieu le **dimanche 29 janvier à 12h au Plan d'eau de Booz**, ou bien un panier gourmand délicatement composé par les membres et bénévoles de la Commission Action Sociale.

PANNEAU POCKET

Notre commune s'est récemment équipée d'un nouvel outil de communication.

Il s'agit de l'application Panneau Pocket. Elle permet de transmettre rapidement à la population des informations sur la commune tels que des travaux, coupures d'eau pon-

ctuelle, intempéries ou alertes météo mais aussi diverses manifestations et festivités.

C'est une application totalement gratuite et anonyme. Vous pouvez la télécharger facilement sur votre smartphone et ainsi consulter en temps réel toute l'actualité de votre

commune mais aussi celles des communes et gendarmeries alentours qui l'utilisent déjà.

Mettez simplement en favori les entités qui vous intéressent pour recevoir leurs notifications à chaque publication.



L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery.**



2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez **votre collectivité** ou **le code postal** et cliquez sur le **cœur** situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE : APPLICATION ECOWATT

Pour faire face au contexte de crise énergétique que le pays traverse actuellement, une réunion d'information s'est tenue le 5 décembre 2022 à la Préfecture de Mende avec les élus du Département afin de faire un point sur les éventuels délestages électriques.

En cas de forte tension sur le réseau électrique, des mesures exceptionnelles pourraient être mises en œuvre.

Il s'agit de coupures suivant des plages de 2h affectant alternativement des portions du Département et durant les pics de consommation.

Les créneaux horaires indicatifs sont de 7h30 à 13h et de 18h à 20h en semaine.

Les sites prioritaires définis par arrêté préfectoral ne

sont pas concernés afin de maintenir les activités classées sensibles.

Pour se tenir informé des tensions sur le réseau, nous vous invitons à consulter le site

« écowatt » (www.monecowatt.fr)

Vous serez informé des différents niveaux de vigilance :

- ⇒ **signal vert** : la consommation électrique est normale
- ⇒ **signal orange** : le système électrique est tendu, les éco-gestes sont à privilégier
- ⇒ **signal rouge** : le système électrique est très tendu, des coupures sont inévitables si la consommation d'électricité ne diminue pas.

UN REGARD SUR LE SÉQUOIA DE LA GARE

Le 25 juillet 2022 des mesures de l'arbre remarquable de la gare de Banassac ont été prises avec l'aide des employés communaux notamment pour prendre la circonférence.



Ce spécimen de Séquoia géant (Latin : Séquoiadendron giganteum) originaire des Etat-Unis (Californie) fait partie des plus gros arbres du monde. Le Séquoia géant n'est pas l'arbre le plus haut (Séquoia sempervirens le dépasse assez largement avec des records à plus de 115 mètres contre 95 pour Séquoia giganteum) ni le plus large du monde (Taxodium mucronatum – le fameux Arbol del Tule – dépasse 40 mètres de circonférence), mais c'est celui qui peut atteindre les volumes les plus importants. Il atteint habituellement une hauteur de 50 à 85 m pour un diamètre de 6 à 8 m. Le spécimen le plus imposant est le « General Sherman », dans le parc National des Séquoia, haut de 83 m pour une circonférence de 30 m, un volume de 1400 m3 et une masse estimée à 1200 tonnes.

Le petit jeune de Banassac n'en est pas encore là, mais en devenir. Il a su s'acclimater à merveille aux rudes hivers lozériens et affiche des dimensions exceptionnelles.

Question hauteur il plafonne toujours à 36 m (mesures de 1997 et 2018 similaires).

La mesure de la circonférence à 1.30 m depuis le haut du talus n'est pas évidente étant donné les empattements des racines, mais nous avons noté 9.58 m, (8.22 m en 1997), et 3.05 m de diamètre.

Ce qui en fait l'un des plus gros séquoias géants du Languedoc.

Mais comment un géant a pu se retrou-

ver ici ?

Son aventure lozérienne a débuté en 1908, lorsqu'il fut débarqué en compagnie de ses deux frères à la gare.

Une commande spéciale de M. de Nogaret qui souhaitait agrémenter le parc de son Château à St Laurent. Il était en effet de coutume d'installer dans les grands parcs privés, des arbres de prestige rapportés des contrées lointaines. A cette époque, le cèdre était déjà passé de mode (introduction en France 1734) et les riches propriétaires ne juraient que par ces fameux arbres géants (introduction en France 1853) de la côte Pacifique comme nouveau « marqueur de statut social ».



Devenir une attraction exotique, voilà le destin que réservait M. de Nogaret à ces trois petits californiens.

Mais la belle aventure des Américains en Lozère prit un tout autre chemin... Le châtelain oublia sa commande sur le quai de la Gare !

Un mauvais coup du sort, après un si long voyage les trois frères se retrouvaient abandonnés sur un quai de gare au pied de l'Aubrac ; mais la vie est faite parfois de belles rencontres et c'est le chef de gare qui remarqua un

curieux petit paquet soigneusement emballé. Intrigué par ces étranges « sapins exotiques », le brave homme eut pitié de ces pauvres naufragés. Il fallait leur trouver une nouvelle famille d'accueil. Il pensa à Mme Gavène, dont le magnifique jardin de l'autre côté de la rue faisait l'admiration. Elle avait la main verte, tout le monde le savait, elle seule saurait prendre soin de ces petits.

Elle les choya mais malgré tous ses efforts, seul le plus vaillant survécut.

Quelques années plus tard, en 1914, un hôtel fut construit à l'emplacement même de la maison. Le jeune séquoia (dont tout le monde ignorait le nom), haut de ses 6 ans, fut épargné de justesse... Puis les années ont passé et le jeune arbre est devenu fort et aussi haut que les grands sapins de l'Aigoual. A l'étroit dans son minuscule jardin, il est devenu la fierté de la petite gare lozérienne. L'hôtel fut même rebaptisé du nom de son plus vieux pensionnaire : le Séquoia.

Ce Séquoia à lui seul est un hôtel bien actif, refuge pour une multitude de petits mammifères, insectes, espèces végétales, mousses et lichens. Ce « dendro micro habitat » est un réservoir de biodiversité.

Il est désormais classé arbre remarquable, au niveau du Département, par l'association A.R.B.R.E.S, ce qui lui confère une certaine protection et nous rappelle qu'il fait partie du patrimoine arboré.

Les arbres depuis des millions d'années ont relevé tous les défis. Ces êtres vivants ont toujours accompagné l'humanité, lui apportant sources d'oxygène, refuge et nourriture. Ils sont des exemples remarquables d'adaptabilité, d'ingéniosité, et d'inspiration à notre présent avenir.

Vous avez peut-être dans votre jardin ou chez vos connaissances des arbres d'exceptions sur la commune qui pourraient être signalés et répertoriés.

Contact Benoît Berty 06 37 02 03 46

VIE COMMUNALE

ILLUMINATIONS DE NOËL, LA COMMUNE S'ADAPTE

Notre commune ne fait pas exception quant à la hausse des prix de l'énergie, c'est pourquoi les élus ont fait le choix des économies pour réduire la facture des illuminations sans pour autant priver ses habitants de couleurs et de lumières durant les fêtes de fin d'année.

Afin de préserver l'ambiance de

Noël, et de sortir de la grisaille de l'hiver, les illuminations sont maintenues sous certaines conditions.

Les décors à LED installés sur la place de la Mairie de Banassac-Canilhac sont illuminés de 17h30 à 23h et seront retirés juste après la fête du jour de l'an.



MARCHÉ DE NOËL

Retour sur le marché de Noël qui a fait battre pour quelques heures le cœur du village.

Une journée froide mais ensoleillée qui a permis à la population de se retrouver autour des nombreux exposants ayant répondu présent pour le traditionnel marché de Noël.

Vêtements, bijoux, alimentation, spiritueux et produits locaux ont

fait le bonheur des chalandis à la recherche d'idées cadeaux pour les fêtes de fin d'année. La Ferme équestre de la Molière a fait la joie des enfants en leur proposant des promenades en calèche.

Enfin un grand merci au Comité d'Animation de Banassac, ainsi qu'à l'Amicale Laïque de Banassac (Association des parents d'élèves)

qui, malgré l'équipe réduite de bénévoles, sont parvenus à organiser et maintenir cet événement.

A ce propos n'hésitez pas à les contacter pour intégrer l'équipe. Votre village a besoin de vous, de vos idées et de vos bras pour perpétuer les animations traditionnelles et accueillir vos idées nouvelles.



VOS VILLAGES ONT BESOIN DE VOUS



Sur notre commune onze associations sont répertoriées et tous les bénévoles font leur maximum pour offrir aux habitants un panel d'animations ludiques, récréatives ou pédagogiques. Hélas après les crises successives dues à la pandémie, il est navrant de constater qu'il y a de moins en moins de personnes volontaires pour pérenniser les activités. Ainsi la bibliothèque, les clubs et comités manquent cruellement de bras dans toutes les fonctions, certains membres de bureaux étant fatigués après de nombreuses années de dévouement. **Il est urgent que le volontariat se renouvelle si les Banassacois et Canilhacois ne**

veulent pas voir disparaître les animations de leurs villages. Pour preuve de ces difficultés, le Comité d'Animation, en grand manque de bénévoles et qui ne trouve pas de solutions pour les fêtes de l'été prochain, a dû récemment faire appel à l'Amicale Laïque et à des membres de Familles Actives pour arriver à organiser le Marché de Noël. Toutes les associations ont besoin de votre participation pour renforcer les équipes actuelles mais aussi pour s'impliquer dans les bureaux et les renouveler. **Sans votre aide toutes les animations qui font le cœur de notre commune vont à terme disparaître.**

Alors rendez-vous à la mairie où les secrétaires se feront un plaisir de vous communiquer les coordonnées des associations.

Les Associations de la commune :

Amicale Laïque de Banassac, Comité des Fêtes de Canilhac (A.G 27/01/23 18h à la mairie de Banassac), Comité d'Animation de Banassac, Pierres et Sigillées (A.G le 30/01/23 à 20h salle Jean Gazagne à Banassac), Lisons Ensemble (A.G 18/02/23 à 10h salle Jean Gazagne à Banassac), Génération Mouvement l'Oustal, Le rucher école, France Etats-Unis Lozère.

ECOLE ET PERISCOLAIRE

S'INITIER AU DESSIN NATURALISTE A L'ECOLE



Mardi 22 novembre 2022, les élèves de CM1 et CM2 de l'école du Sycomore ont accueilli en classe l'illustratrice d'albums et magazines de jeunesse Emilie VANVOLSEM.

Tout d'abord, Emilie a présenté son parcours artistique : influencée par le plaisir de découvrir la nature et de la

faire partager aux jeunes lecteurs, elle s'est très rapidement tournée vers l'illustration naturaliste.

Ses dessins sont à la fois très réalistes, précis et humoristiques, mais ils donnent tous des informations scientifiquement exactes. Les élèves ont particulièrement apprécié les albums « Pas bêtes les bêtes ! » et « Crottes de bêtes ! ». Ensuite, ce fut au tour des élèves de s'initier au dessin lors d'un atelier de pratique dirigé par Emilie : après un échauffement des deux mains, un travail autour du dégradé et de l'aplatissement, chacun a pu créer une hermine, un blaireau, un geai des chênes, un lérot ou encore un renard. Enfin, ces animaux ont été mis en scène dans un décor que vous pouvez voir exposé à la bibliothèque de notre commune. Un grand merci à l'intercommunalité « Aubrac Lot Causse Tarn » qui a porté ce projet dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », aux dynamiques intervenantes de l'association « Lisons Ensemble », et bien sûr à Emilie VANVOLSEM qui nous a fait découvrir et pratiquer ses créations artistiques !

UN POINT SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

La cantine scolaire est un service public indispensable aux familles mais son fonctionnement nécessite plusieurs acteurs.

Actuellement pour l'école du Sycomore, comme toutes les écoles du secteur, **les repas sont fournis par le collège sous la responsabilité du Département qui en fixe le tarif.**

Le transport est pris en charge par la Communauté des Communes.

Le collège élabore les menus et confectionne les repas. Conformément à la loi Egalim il s'emploie à s'approvisionner localement avec au minimum 20 % de produits bio. Les quatre repas de la semaine sont répartis comme suit : deux repas avec viande, un repas poisson et un repas végétarien.

Afin que les enfants mangent dans



de bonnes conditions (moins de bruit et meilleure prise en charge des plus petits) deux services ont été mis en place et une personne supplémentaire a été embauchée pour le temps des repas.

Les frais de fonctionnement sont à la charge de la commune qui ne les **répercute pas** sur le tarif du repas comme le font d'autres municipalités.

Bien manger avec un repas complet

et équilibré favorise la concentration et le bon déroulement des apprentissages. Afin de venir en aide aux familles les plus défavorisées, la commune de Banassac-Canilhac a mis en place **la tarification sociale de la cantine avec des repas à 0.90 € ou 1 € en fonction de votre quotient familial.**

Ce dispositif, mis en place pour trois ans, généré par l'Etat, est subventionné à hauteur de 3 € pour chaque repas facturé 0.90 € ou 1 € aux familles. Le reste à charge incombe à la Commune. Une délibération du Conseil Municipal fixe les critères d'attribution.

Actuellement, une enquête est en cours afin d'étudier la possibilité en terme de coût supplémentaire pour la Commune, d'étendre ce dispositif à plus de familles.

TRAVAUX ET PROJETS

SIGNALISATION DANS LE VILLAGE

Comme vous avez pu vous en rendre compte, la commune continue à investir chaque année sur son territoire, afin d'améliorer la sécurité tant des piétons que des automobilistes.

Des radars pédagogiques ont été installés dans la traversée de Pratnau-Rives et à l'entrée de Banassac au niveau du Pontet.

Certains marquages au sol (stop,

cédez le passage, passages piétons etc..) ont été refaits de même que la signalisation avec des panneaux « stop » et « cédez le passage » qui ont été installés à des croisements de rues.

Chaque année le Conseil Municipal affecte un certain montant au budget afin de réaliser ces travaux de voirie qui représentent un coût non négligeable pour la commune.



AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA VALLÉE

À la suite d'un appel d'offre, l'aménagement de la route de la Vallée (carrefour du Ménestrel) a été confié à un bureau d'étude aveyronnais. La sécurisation du carrefour (le triangle) sera prise en charge par le Département. Les abords, le chemin piétonnier, l'enfouissement

des réseaux et la réfection de l'adduction d'eau seront à la charge de la commune. Ce projet bénéficiera d'une aide départementale à hauteur de 58 000 € environ et une autre demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat.

CARREFOUR ZONE COMMERCIALE

Un projet de mise en sécurité du croisement face à Intermarché est actuellement à l'étude.

Les travaux consistent principalement à faire réduire la vitesse grâce à la mise en place de ralentisseurs et en aménageant les abords.

Un premier projet est estimé à 66 000€ par Lozère Ingénierie (organisme départemental au service des communes), une demande de subvention sera déposée en Préfecture.

STATION D'ÉPURATION DE MALVEZY

Cela fait maintenant quatre années que la commune avec le concours du bureau d'étude (**INGÉSURF**) travaille sur la réhabilitation de la station d'épuration de Malvezzy.

Du fait de sa situation, en zone inondable, les services de l'état ont ordonné des études complémentaires afin de vérifier l'impact environnemental.

Aujourd'hui toutes les études demandées ont été réalisées, nous attendons désormais l'arrêté préfectoral qui nous permettra de réaliser les travaux.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS AU HAMEAU DE GRÈZES



Des travaux de mise en discrétion des réseaux secs sont envisagés au hameau de Grèzes. Profitant de cette occasion, nous avons demandé au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Massegros

s'il envisageait d'améliorer son réseau d'eau afin que le SDEE (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement) coordonne les travaux.

Des devis sont à l'étude et une subvention sera demandée au Département.

Si les finances de la commune le permettent, d'autres opérations similaires seront étudiées au cours des prochaines années.

TRAVAUX ET PROJETS

PROJET SALLE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Les demandes de subventions concernant la construction de cet espace culturel n'ayant pas été retenues en 2022, de nouveaux dossiers seront déposés courant 2023.

D'ores et déjà une invitation a été envoyée à Monsieur le Préfet afin de lui présenter ce projet qui conditionne l'aménagement de la salle actuelle, ainsi que les locaux de la mairie devenus exigus et non fonctionnels.

A noter qu'un dossier de financement pour les études de faisabilité en matière de chauffage géothermique (environ 5 000€) a déjà été déposé auprès de L'ADEME dont les aides financières s'élèvent à 70% de ce coût.

A noter aussi que les services de l'Etat ont accepté le permis de construire.



TÉLÉGESTION DES CAPTAGES ET RÉSERVOIRS D'EAU

Afin d'être plus réactif en cas de problèmes liés à des coupures d'eau potable, notamment sur les réservoirs du Ségala et du Viala, la commune a opté pour la télégestion sur tout le réseau d'eau de la commune.



En effet, le plus souvent isolés, sans présence humaine sur site, les réservoirs d'eau doivent être surveillés

24h/24.

La télégestion dotée d'un système d'alarme permet une intervention plus rapide en cas de problème sur le réseau d'eau et signale aussi les fuites et les consommations anormales sur la distribution d'eau potable.

Ce système ayant un coût financier de 30 000€ environ, une subvention de 40% sera demandée au département

pour nous aider à le financer.

Ce chantier sera coordonné par le SDEE. (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement)

Nouveau règlement de l'eau

Vous trouverez ci-joint, dans ce bulletin municipal le nouveau règlement de l'eau et de l'assainissement adopté en Conseil Municipal le 28/09/2022. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur **l'article 3.4 concernant les fuites sur les installations intérieures** : « aucun dégrèvement ne sera appliqué par les services des eaux en cas de fuites liées à un dysfonctionnement de vos appareils ménagers et équipements sanitaires ou de chauffage ».



URBANISME - PLU



Le plan local d'urbanisme a pour objectif d'allier l'évolution démographique et économique d'un

territoire, de ses paysages et de son patrimoine.

Le PLU de notre commune a été approuvé en juillet 2021.

Bien qu'il n'existe pas vraiment de périodicité pour modifier le PLU, la révision générale peut intervenir environ tous les 10 ans, mais ce

n'est pas une obligation pour la commune.

A compter de janvier 2023, un registre sera ouvert en mairie où vous pourrez alors déposer vos remarques et vos réclamations afin qu'elles soient étudiées lors d'une prochaine révision.